Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 021-200048544-20250528-2025_15-DE

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 28 mai 2025
Délibération n° 2025-15

Objet de la délibération : Suppression du poste d'Animateur(trice) adjoint(e) du Pays d'art et d'histoire

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 45 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 24

Date de convocation : 21 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-huit mai à dix-huit heures trente, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Marc GALZENATI, Danièle MATHIOT, Maryse NADALIN, Laurence PORTE, (Montbardois) ;
Arnault LEMAIRE, Michel ROIGNOT, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ;
Patrick MOLINOZ, Dominique BONDIVENA, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN (Pays d'Alésia et de la Seine) ;
Denis NEAULT, (Pays d'Arnay-Liernais) ;
Didier PASQUET, Hervé LOUIS, Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ (Saulieu) ;
Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Alain BECARD, Yves BILBOT, Philippe LUCOTTE, Colette RÉMOND, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Gérard VERDREAU, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE (Ouche et Montagne) ; Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Patrice DORMENIL, Pierre POILLOT, Gérard SAGETAT, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Francis GUYOT, (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Françoise GUERRIER, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Eric BAULOT, Patricia NORE RENOT, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 021-200048544-20250528-2025_15-DE

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionnés à l'article L.4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. En application de l'article L542-2 du même code, un emploi relevant de la Fonction Publique Territoriale ne peut être supprimé qu'après avis du comité social territorial.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique territoriale, notamment son Article L 542-2

Vu la délibération 2010-06 en date du 19 février 2010 créant l'emploi d'Animateur(trice) adjoint(e) Pays d'art et d'histoire, grade d'Attaché de conservation du patrimoine, à une durée hebdomadaire de 35 heures.

Vu l'avis du comité social territorial rendu le 15 avril 2025.

Compte tenu du non-renouvellement des principales subventions permettant le financement de ce poste, et du départ de l'animatrice adjointe le 16 janvier 2025, il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par :

Pour :	**24**
Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

1) Décide la suppression, à compter du 20 janvier 2025 d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'Animateur(trice) adjoint(e) Pays d'art et d'histoire, grade d'Attaché de conservation du patrimoine.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ

Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :
Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Côte-d'Or,
Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Venarey-les Laumes